



Janvier 2004

www.port-mort.com

Périodique communal trimestriel N°.0027

NOUVELLE MAIRIE

Emménagement prévu au 1^{er} trimestre 2004

LIRE PAGE 7

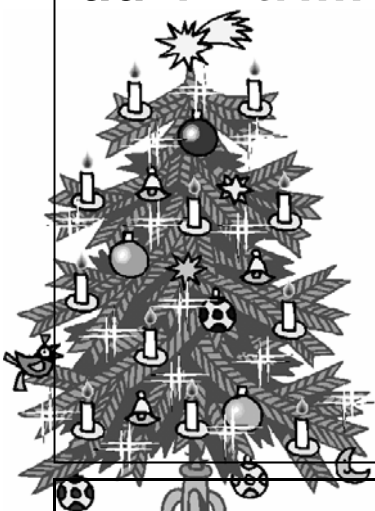


Photo : C.Lordi

Voeux 2004

Comme les années précédentes, le Conseil municipal invite tous les habitants de Port-Mort à se rencontrer à l'occasion des vœux de nouvel an,

le **samedi 10 janvier 2004 à 18h** à la **Maison de Village**.

Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER, maire de Port-Mort



Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2004.

2004 sera pour notre village une année importante puisqu'il verra la concrétisation de projets tels que la réhabilitation du logement de la poste qui accueillera une famille dès le début de l'année et la réhabilitation du presbytère qui deviendra notre nouvelle mairie, l'actuelle étant devenue trop exigüe. Bien sûr de nouveaux projets sont à l'étude pour cette même année notamment pour offrir aux associations des locaux plus adaptés à leurs activités. Je les remercie d'ailleurs ici pour toutes les manifestations et activités qu'elles proposent.

Les commissions travaillent également sur l'aménagement des abords de la nouvelle mairie et sur la sécurité routière.

J'espère que vous aussi vous avez beaucoup de projets et je souhaite que vous puissiez les réaliser en 2004.

Sommaire

■ Vie communale	2
□ Grand tournoi de Tarot	3
□ Comité des fêtes	3
□ Association de Loisirs de Port-Mort	3
□ Appel aux vieilles cartes postales	3
□ Amicale des Anciens Combattants	4
□ Infos paroisse	5
□ École	5
■ Social	
□ Aide à domicile	6
□ Mitoyenneté	6
■ N.T.I.C.	
□ ADSL : Accord de confidentialité	7
■ Municipalité	
□ Nouvelle mairie	7
□ Comptes-rendus du Conseil municipal	8 à 10
□ Service National : Recensement	10
■ Mots fléchés & croisés	11
■ Services & Solutions jeux	12



Tournoi de Tarot

RECORD D'AFFLUENCE !

LIRE PAGE 2



RECCORD D'AFFLUENCE au Grand Tournoi de TAROT organisé par l'A.L.P.M. le 29 novembre

Pour la cinquième année consécutive, toute l'équipe de l'A.L.P.M s'était mobilisée pour cette grande manifestation annuelle où 90 personnes environ étaient attendues.

Dès 21h, ce ne sont pas moins de **124 joueurs** qui se sont réunis autour de **31 tables** pour participer à ce tournoi ouvert à tous. Il fut disputé en 5 manches de 5 parties chacune en respect avec les règles de la Fédération Française de Tarot, sous l'œil vigilant des arbitres de salle Alain EUDE, président du club des jeux de cartes de Saint-Marcel, et Alain FERRY, responsable de la section Tarot de l'A.L.P.M. Malgré la différence de niveau entre joueurs initiés et joueurs novices, la courtoisie et la bonne humeur étaient de mise.

Certains joueurs chevronnés n'ont pas hésité à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour prendre part à ce tournoi, venant des départements de l'Oise, des Yvelines, du Val d'Oise, et de la Seine-Maritime... Il faut dire que « le jeu en valait la chandelle » puisqu'une somme de **150 € récompensait le 1^{er} prix**. Monsieur LEMERCIER, conseiller général du canton des Andelys, offrait également une **coupe au vainqueur**.

Le **1^{er} prix** a été remporté par **Jacky DUHAMEL**, de Mantès-la-Jolie avec un total de **2.290 points**. La **1^{ère} dame** était elle aussi à l'honneur puisqu'une coupe lui était réservée. Il s'agit d'**Evelyne ARTERO**, de Vernon, qui finissait à la 3^e place avec **1.514 points**, gagnant par la même occasion, un **four à micro-ondes**.

Signalons l'excellente performance de l'équipe A.L.P.M qui n'a pas démerité, puisque **3 des membres** se hissaient **parmi les 10 premiers** avec à leur tête, la présidente de l'A.L.P.M Nadège DANA, arrivée à la 4^e place avec 1.420 points, suivie de Christine LEONARD, à la 8^e place avec 1.262 points, et de Dominique LEFORT avec 1.150 points.

L'ensemble des participants était récompensé puisqu'un lot était distribué à chacun d'eux. En outre, un lot « spécial dernier » avec la traditionnelle cuillère de bois a été decerné au plus malchanceux de la soirée, Damien ANDRÉ de Port-Mort, avec **moins 1.808 points**.

Ce n'est que vers 4 h du matin que les concurrents quittaient la salle de la Maison de Village, satisfaits de la rigueur de l'organisation, et notamment de la **gestion informatisée** permettant un suivi précis de la rotation et des scores.

L'*Impartial* nous a accordé un large encart dans son édition du 11 décembre et relate « un bilan très positif pour une manifestation qui a su trouver sa place dans le paysage des loisirs port-mortais ».

Bien sûr, chacun s'est déjà donné **rendez-vous pour le prochain grand tournoi le samedi 27 novembre 2004**.

Quant au **petit tournoi de tarot** (plus *cool*) l'A.L.P.M vous attend nombreux le **samedi 7 février 2004 à 20h30**.

En attendant vous pouvez toujours venir vous entraîner cha-

que jeudi à partir de 20h00 à la Maison de Village où l'A.L.P.M vous propose de vous initier ou de vous perfectionner dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

Rappel : Cotisation annuelle A.L.P.M = 17 €

■ ALAIN FERRY



La 1^{ère} dame, Evelyne ARTERO, et l'arbitre Alain FERRY, avec, au premier plan le matériel informatique de gestion des scores.



Ambiance...sérieuse



Ambiance...cool

Comité des fêtes

A l'instant où vous lirez ces quelques lignes, le Comité des Fêtes, version 2003, aura tiré le rideau sur les activités festives de l'année.

Inutile de revenir par ce bref « billet » sur les différentes manifestations, bilan déjà exposé au gré des sorties du Journal de Port-Mort, mais osons sans fausse modestie afficher notre auto-satisfaction pour la réussite des différentes animations.

La volonté de faire de nos soirées, une fête populaire et familiale, nous a conduit à pratiquer des prix très bas. Une recherche continue de prestations de qualité aux meilleurs prix, une rigueur budgétaire, ainsi qu'une municipalité compréhensive, nous ont permis d'atteindre cet objectif.

Pourtant une ombre au tableau, la difficulté d'organiser une manifestation qui puisse intéresser les ados.

Désormais place à 2004 avec une nouvelle équipe : **L'assemblée générale du comité se tiendra le samedi 13 janvier, à 20h30 à la maison de village**, avec présentation du bilan moral et financier. Cette réunion publique est l'occasion pour les habitants de notre village de venir débattre et aussi apporter peut-être des critiques, qui nous pensons, ne pourront qu'être constructives. Lors de cette assemblée toutes les personnes désirant s'investir dans le Comité seront les bienvenues.

Désirant utiliser un droit de réponse ou plus exactement produire un complément d'information suite à un article paru dans le précédent numéro et émanant de l'Amicale des Anciens Combattants, le Bureau du Comité précise :

« Lors de la réunion préparatoire aux foires-à-tout, du 18 avril 2003, il a été décidé d'accorder à chaque association de notre village ayant réservé un emplacement, deux mètres linéaires gratuits ».

Cette précision étant apporté, **les membres du Comité souhaitent à tous les habitants de notre village, d'excellentes fêtes de fin d'année.**

■ LE BUREAU

Fête de Noël

Encore une fois, le Comité des fêtes appuyé de la logistique du Père Noël, a offert, le dimanche 21 décembre, un merveilleux spectacle aux enfants de Port-Mort.

Magicien et clowns ont animé cet après-midi récréatif, qui s'est terminé par une distribution de friandises effectuée par le Père Noël en personne, assisté d'une Mère Noël...

Encore bravo et merci à l'équipe du Comité des fêtes pour ce magnifique cadeau !

■ CHRISTIAN LORDI



Photo : C.Lordi

Petits et grands ont été captivés par le spectacle offert par le magicien et les clowns.



Photo : C.Lordi

Père & Mère Noël à la distribution des friandises.



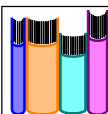
Appel aux vieilles cartes postales

L'appel lancé dans la dernière édition du JPM est certainement passé inaperçu, car « noyé » dans mon article à propos du site internet de la commune. Je réitère donc.

Afin d'alimenter la galerie photos (fermée pour l'instant) de notre site, je suis à la recherche de **vieilles cartes postales de Port-Mort**. Je précise que je ne ferai **qu'emprunter ces documents pour les numériser et les publier** sur le site afin de les partager avec le plus grand nombre. Il me sera également possible de les archiver sur CD-Rom si les propriétaires le souhaitent. La « restauration » d'éventuelles cartes endommagées pourra être envisagée pour sortie papier ou numérique.

N'hésitez donc pas à me contacter si vous possédez de tels documents pour permettre à tous de découvrir le Port-Mort d'antan.

■ ALAIN CLERFEUILLE • webmestre@port-mort.com • 02 32 52 64 25



Bibliothèque A.L.PM

Ouverte à tous pour 5€ à l'année.
Samedi : 9h00 - 12h00

Plus de 5.000 romans, de livres de science fiction, de policiers, de documentaires, et de livres pour enfants...

Les dons de livres sont toujours les bienvenus.

Inscription gratuite pour les enfants de l'école.

■ NADÈGE & CAROLE



Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants

■ Cérémonie du 11 Novembre 2003

De nombreux Portmortais se sont réunis au monument aux morts pour la commémoration du 85^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui mit fin à la première guerre mondiale. Après la lecture du message du ministère de la défense par Mme ALQUIER, c'est Raphaël DANA, qui cette année encore nous a remplacé pour lire celui de l'U.F.A.C. (Union Fédérale des Anciens Combattants). Un aspect essentiel de ce message est notre devoir d'assurer auprès des jeunes, la transmission de la mémoire des événements tragiques de la guerre afin qu'ils connaissent les sacrifices consentis, les horreurs de la guerre et qu'ils en tirent les leçons pour construire leur avenir. Dans ce contexte, c'était assez réconfortant d'entendre un groupe de 21 jeunes écoliers de l'école de Port-Mort (voir photo ci-dessous), chanter la Marseillaise sous la direction d'Alain FERRY. Bravo Alain ! Bravo les enfants ! Vous avez bien chanté notre hymne national, c'était beau et émouvant. Un grand merci à vos parents et à vos enseignants de l'école de Port-Mort pour leur aide. Hélas, un enfant est arrivé en retard à cause d'une imprécision dans notre horaire, et lui comme nous, étions très désolés de ce contretemps. Bien entendu, nous ferons tout, à l'avenir, pour être plus précis et éviter ainsi ce type de désagrément. Par ailleurs, nous avons eu aussi le plaisir de voir la présence parmi nous, d'un jeune militaire, Thierry TRICOTEAUX, que nous félicitons pour sa distinction. C'est « la relève », comme le qualifie le journal *l'Impartial*.



La Marseillaise entonnée par 21 écoliers Portmortais.

morts de Port-Mort où le président départemental M. JG BUQUET et Mme G. ALQUIER ont déposé une gerbe de fleurs. Sur place, nous avons observé une minute de silence à la mémoire des morts pour la France, puis ce fut le retour dans la Maison de village pour un vin d'honneur offert par notre association avec la participation de *France Mutualiste*, organisme de retraite mutualiste pour les anciens combattants. Un excellent repas a ensuite été pris en commun à l'auberge des pêcheurs de Port-Mort dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Notre amicale a aussi tenu son assemblée générale le 10 octobre 2003. Nous pouvons surtout retenir que notre situation financière est tout à fait satisfaisante, ce qui permet de prévoir une participation plus importante de l'amicale dans certain cas (colis de Noël, repas amicaux...) et mettre de l'argent de côté pour le remplacement de notre drapeau qui doit être envisagé. Il apparaît aussi qu'un changement de nos statuts s'avère nécessaire, pour notre association. Un projet est en cours d'examen au sein du bureau et sera soumis à l'approbation de chacun, pour être adopté en 2004, lors de notre prochaine assemblée générale.

Le 14 novembre 2003 nous nous sommes retrouvés à l'auberge des pêcheurs pour un délicieux repas amical.

Le 12 décembre 2003 nous avons terminé l'année par une bonne choucroute prise dans notre maison de village. Ensuite ce sera Noël et les petits cadeaux de fin d'année que chacun se réserve.

Bonnes Fêtes de fin d'année !

■ MICHEL MARTINOVITCH



Raphaël DANA à la lecture du message de l'U.F.A.C.

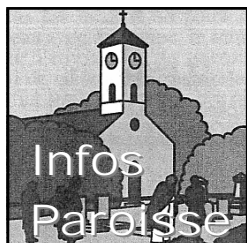
■ Assemblées générales des 10 et 18 octobre

L'assemblée générale de la fédération départementale des Associations de Combattants de l'Eure, a eu lieu à Port-Mort le 18 octobre 2003, dans notre maison de village, comme prévu.

Cette manifestation a réuni 65 participants qui pour la plupart n'étaient jamais venu à Port-Mort. Tous ont été enchantés de leur visite dans notre village et de l'accueil reçu. Après la réunion, les participants se sont rangés derrière leurs portedrapeaux (au nombre de dix), pour se rendre au monument aux



Dépôt de gerbe au monument aux morts de Port-Mort lors de l'assemblée générale de la fédération départementale des associations de combattants de l'Eure, le 18 octobre dernier.



Fête St-Pierre

Les ouvrages* à réaliser sur la vie de St-Pierre, en broderie et peinture sur soie, ont enfin vu le jour ! Le samedi 25 octobre dernier, nous étions réunis autour du père Henri BUDIN pour leur bénédiction. Chaque panneau a fait l'objet de la présentation de la brodeuse ou du peintre sur soie et a été commenté par le prêtre. Le verre de l'amitié concluait cette cérémonie chaleureuse.

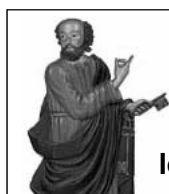
* Visible à l'église, ouverte le week-end et jours de fête de 10h30 à 16h30, en période d'hiver.



Panneau brodé, fête St Pierre 2003

- **Messes de Noël**
 - Mercredi 24 décembre à 19h30 à Vernonnet et à 21h à Tourny. Veillée de Noël et messe des familles
 - Jeudi 25 décembre à 11h à Vernonnet.
- **Messes à Port-Mort en 2004**
 - Dimanche 4 janvier : **Epiphanie** à 9h30
 - Dimanche 7 mars : 9h30
 - Samedi 3 avril : **messe avancée des Rameaux** à 18h.

■ L'ÉQUIPE PAROISSIALE



La prochaine fête
St-Pierre
aura lieu
le dimanche 4 juillet 2004.



Panneau brodé, fête St Pierre 2003

École

Plantation d'un mythe

Pour clore le projet de l'année dernière, les élèves ont planté le 29 novembre un « Ginkgo Biloba » qui fut accueilli et célébré en chansons par tous.

Cet arbre « mythique » d'origine orientale a traversé les âges depuis la préhistoire. Nous lui souhaitons longue vie dans la cour de l'école parmi ses grands frères de 50 ans.

■ NOËLLE DERVAL



Photo : A. Clerfeuille

Loto
2004

D'ores et déjà
nous vous
donnons
rendez-vous
pour le loto le

**Dimanche
28 mars 2004.**

Marché de Noël

Le 13 décembre, le marché de Noël a connu un réel succès sous l'œil attentif du père Noël qui s'est gentiment prêté aux séances de photos.

Nous adressons nos vifs remerciements à toutes les personnes, parents, ex-parents et amis de l'école qui ont préparé la fête et confectionné tous les objets, avec autant de savoir-faire mais aussi à tous les visiteurs qui reviennent de plus en plus nombreux.

La recette financera les sorties prévues dans le cadre du projet d'école.

■ NOËLLE DERVAL



Photo : C. Lordi



Aide à domicile

La communauté de commune des Andelys et de ses environs vous propose un **service d'aide à domicile pour les personnes âgées, dépendantes ou handicapées.**

Une équipe de professionnels est en place pour répondre à vos attentes : évaluation de vos besoins, aide à la constitution de dossiers....

Ce service est là pour apporter une aide et un soulagement :

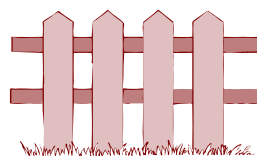
- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage
- Toutes tâches ménagères
- Entretien du linge
- Repassage
- Préparation des repas
- Surveillance
- Courses
- Accompagnement moral

Pour tout renseignements vous pouvez appeler :

Carole RICHARD ou Valérie BODEL
Communauté de Communes
2, rue Flavigny
Les Andelys
tél : 02 32 71 25 20

Vous pouvez également vous adresser à la mairie qui constitue un relais de ce service et qui transmettra vos demandes.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Mitoyenneté

Habiter la campagne, entraîne plus qu'en ville, des rapports avec ses voisins. Afin de vivre en bon voisinage, il y a certaines règles à respecter.

■ La clôture

Celle-ci doit être implantée sur le terrain de celui qui la réalise. Celui qui la construit ne peut demander à son voisin d'en partager les frais. Toutefois il peut y avoir le consentement mutuel de deux voisins, pour la réalisation d'une **clôture mitoyenne**, appelée aussi « clôture forcée » (parfois avec décision de justice). Cette clôture est donc implantée à cheval sur la limite séparative. Les coûts de construction et d'entretien sont partagés. Lorsque le mur est mitoyen, chacun des voisins pourra, avec le consentement de l'autre, construire contre le mur (serre, appentis...) ou des végétations, qui ne dépasseront pas la crête du mur.

■ La servitude de passage

La propriété dont le terrain est grevé d'une servitude de passage, ne peut édifier une clôture qu'à la seule condition que cette clôture n'entrave pas le passage de celui ou celle qui bénéficie du droit de passage. Le propriétaire du terrain devra donc remettre une clé au bénéficiaire s'il y a eu pose d'un portail.

■ Les plantations

L'article 67 1 du Code Civil fixe à 50 cm de la limite séparative, la plantation des arbustes qui ne dépasseraient pas deux mètres de haut. Pour ceux de plus de deux mètres, ils devront être plantés à deux mètres de la limite séparative.

Source : la Revue des Notaires n° 290

■ IRÈNE PITOU



Rappel Collecte déchets 2004

À compter du 2 janvier 2004, en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, il n'y aura plus le décalage d'une journée si le jeudi est un jour férié.

SAUF pour le **1^{er} janvier** et le **1^{er} mai** : si ceux-ci sont un jeudi, le ramassage aura lieu le vendredi 2 janvier et le vendredi 2 mai.

Continuez à sortir vos sacs ou vos poubelles le mercredi soir, même si les sociétés de ramassage passent plus tard le jeudi matin. En effet, notre tournée comprend Bouafles et Courcelles. Les années précédentes, Port-Mort était en début de collecte et Bouafles en dernier. Maintenant, c'est l'inverse. Les camions partent des Andelys et commencent donc par Bouafles.

■ IRÈNE PITOU



Guérison et soutien thérapeutique des malades alcooliques et de leur famille,
Prévention de l'alcoolisme,
Réinsertion et promotion des buveurs guéris,
Lutte contre les causes...

Contact : Philippe 06 88 46 42 72

Association VIE LIBRE • 8, Impasse Dumur • 92100 CLICHY
loi de 1901 reconnue d'Utilité Publique, de Jeunesse et d'Éducation Populaire



Dates à retenir

■ Samedi 17 janvier

- **Remise des médailles du travail**
Mairie de Port-Mort • 11h30

■ Dimanche 14 mars

- **Repas des Anciens**
Maison de Village • 12h00



ADSL : Accord de confidentialité avec France Télécom

Avant de faire le point sur le raccordement de notre village, un peu d'information au niveau du département de l'Eure.

Le Conseil Général attend le vote du Parlement, autorisant les collectivités locales à devenir leur propre opérateur, pour procéder à des appels d'offres afin d'assurer une couverture ADSL du département de l'Eure.

Ce vote doit avoir lieu en fin d'année 2003 ou début 2004. Cela devrait déboucher, si tout va bien, à une couverture de 70 % du département à l'horizon fin 2004-début 2005, en visant 90 % fin 2006. Notre village se situerait courant 2005. À terme, cette opération permettra le dégroupage des lignes, c'est-à-dire la séparation entre les réseaux *France Télécom* et opérateurs privés, permettant la téléphonie et la télévision numérique via l'ADSL pour des tarifs raisonnables. Mais revenons à notre démarche actuelle.

Suite à la signature d'un accord de confidentialité* entre la commune de Port-Mort et la direction régionale de *France Télécom* (décision du conseil municipal du 11/12/2003) et la transmission de la liste des personnes intéressées, *France Télécom* vérifiera que celles-ci sont bien raccordées à la boucle desservant Port-Mort. Ensuite, au niveau national, sera établi entre *France Télécom* et les autres opérateurs un accord de répartition permettant à la commune d'être ouvrable à l'ADSL.

Dès que la commune aura été déclarée ouvrable à la pré-réservation, nous recontacterons chaque personne de la liste afin qu'elle se rapproche du **fournisseur d'accès à Internet de son choix**.

Afin de recenser tous les candidats déjà connectés plus facilement et d'optimiser la communication, un sondage sera disponible sur le site Internet** de la commune en janvier 2004.

Aussitôt que 100 commandes seront envoyées par les fournisseurs d'accès à Internet à France Télécom, le répartiteur sera équipé afin de fournir les accès Internet Haut Débit dans les meilleurs délais.

D'après les renseignements fournis par *France Télécom*, ce délai devrait se situer au début du 1^{er} semestre 2004, bien entendu si toutes les personnes ayant émis le souhait du raccordement à l'ADSL valident leurs inscriptions.

Le fait de s'inscrire à cette solution n'empêchera pas de profiter de la solution du Conseil Général, la desserte se réglant au niveau des fournisseurs de réseaux et fournisseurs d'accès (futur concurrence entre *France Télécom* et le Conseil Général). Cela peut nous permettre de profiter de l'ADSL un peu plus rapidement.

Dans l'espoir d'un Internet à haut débit pour 2004, je vous souhaite de très bonnes fêtes !

* Selon les termes de cet accord, *France Télécom* s'est engagé à ne pas utiliser la liste des personnes intéressées par un raccordement ADSL à des fins commerciales. La commune est ainsi couverte au point de vue de la libre concurrence.

** <http://www.port-mort.com>.

■ CHRISTIAN LORDI



Nouvelle mairie : La date de l'emménagement approche

Vous avez certainement pu le constater vous-même, les travaux vont bon train.

À l'extérieur, le ravalement est terminé, ainsi que tous les travaux d'assainissement. À l'intérieur, les sols sont pour ainsi dire finis, le câblage électrique réalisé, les armatures des faux plafonds posées, et le chauffage central fonctionnel. Il reste à réaliser les travaux de peinture et de revêtements muraux, la finition des faux plafonds, ainsi que l'appareillage électrique. En parallèle la réfection des dépendances est en cours.

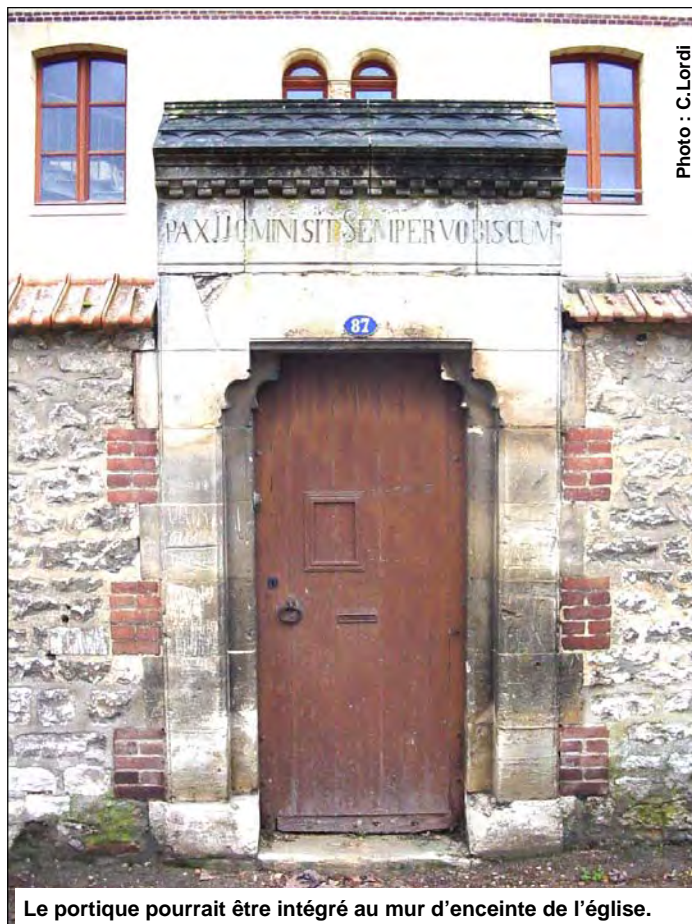
Ensuite viendra l'aménagement de l'espace extérieur. Les travaux à l'étude sont le déplacement du petit portillon actuel (voir photo ci-dessous) sur le mur de l'enceinte de l'église afin de conserver ce portique. Le reste du mur haut devant être abattu en partie, afin d'élargir l'entrée « voitures » pour être aux normes d'incendie et de secours, l'autre partie sera mise au niveau de l'existant.

Vos suggestions sont les bienvenues, y compris via le forum du site Internet* de la commune.

La fin des travaux est prévue par l'architecte pour la fin décembre ou début janvier 2004, donc si tout va bien l'emménagement dans la nouvelle mairie aura lieu au premier trimestre 2004.

* <http://www.port-mort.com> • rubrique « FORUM ».

■ CHRISTIAN LORDI



Le portique pourrait être intégré au mur d'enceinte de l'église.



• en date du 17 octobre 2003

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*, Jean-Pierre LECOQ,
Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR,
Evelyne LAINE, Pierre LEMERCIER,
Irène PITOU, Christian LORDI,
Gilles AULOY, Charles PORRONE,
Jacques CALMEJANE, Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absents

Christian CHOMIENNE, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
Jean-Luc THOMAS, pouvoir donné à Mr LORDI.

Secrétaire de séance

Irène PITOU.

■ Travaux d'évacuation des eaux pluviales : Côte d'Annebault

Les eaux pluviales provenant du lotissement de la Côte d'Annebault provoquent des inondations dans des propriétés riveraines en contre bas, dont la maison en construction appartenant à Mr Marcel MAURE.

Les travaux qui ont déjà été effectués par la mairie ne sont pas suffisants par pluies de gros orages. Compte tenu de l'emprise de la voirie communale et de la forme des terrains, le conseil municipal décide de proposer à Mr MAURE la mise en place d'un fossé, à charge de la commune, sur le bout de son terrain pour remédier à ces désagréments.

■ Logement attenant à la poste : fixation du loyer

La surface habitable de ce logement a été relevée. La superficie retenue pour la location (dépendance incluse) est de 78,78 m². Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer suivant le barème établi pour la Loi « Besson » - logement ancien, zone 3. Celui-ci s'élève à :

5,70 € le m² par mois pour 2003, soit un loyer mensuel de 449 €
5,90 € le m² par mois pour 2004, soit un loyer mensuel de 465 €
Le Conseil Municipal décide d'appliquer ce barème pour le calcul du loyer qui sera indexé sur ces bases au 1^{er} janvier de chaque année.

En ce qui concerne la désignation du locataire, Mme ALQUIER propose de renvoyer ce sujet à la fin du conseil, de façon à ce que la décision soit prise à huis clos compte tenu de l'examen des ressources des demandeurs.

■ Bail du Bureau de Poste

La Direction Départementale de la Poste a proposé un bail d'une année pour notre annexe postale. Le Conseil Municipal, lors d'une précédente réunion, avait souhaité porter la durée du projet de bail de un an à trois ans, ce qui a été proposé aux services postaux.

Malheureusement, La Poste ne souhaite pas s'engager au delà d'une année. Le Conseil Municipal accepte donc le bail initialement proposé, et charge Mme le Maire de signer l'acte de location.

■ Bilan du Centre de Loisirs – été 2003-10-24

Un point a été établi sur la fréquentation du centre, et sur les dépenses et les recettes générées par ce service.

Au mois de juillet, il y a eu 641 jours enfant, dont 255 extérieurs, soit par rapport à l'année 2002 une baisse de fréquentation de 59 jours enfant.

Au mois d'août 207 jours enfant, dont 132 extérieurs, soit une

baisse de fréquentation de 229 jours enfant par rapport à 2002.

Compte tenu de cette baisse importante, le centre de loisirs a d'ailleurs été fermé la semaine du lundi 4 au vendredi 8 août, par manque d'inscriptions.

A l'examen des dépenses et des recettes, le coût total pour la commune s'élève à la somme de 6.224,14 € alors que le budget prévoyait 5.370 € soit un supplément de dépenses de 854,14 €. Ce déficit supplémentaire est dû au manque de fréquentation du centre au mois d'août, malgré la rigueur de la gestion de l'équipe d'encadrement ; ce qui peut remettre en cause à l'avenir son fonctionnement pour ce mois.

■ Rapport annuel sur l'eau – année 2002

Mr THOMAS a établi une synthèse de ce rapport, dont Mme ALQUIER donne lecture, et dont les principaux points sont les suivants :

une légère augmentation du nombre d'abonnés (+ 30 par rapport à 2001)

Le total du volume d'eau utilisé s'élève à 203 587 m³, soit + 8,89 % par rapport à 2001, pour un total consommé de 134 374 m³, soit - 6,19 % par rapport à 2001, soit un rendement de 66,64 %.

Le rendement était de 76,6 % en 2001.
Ce point sera soulevé à la prochaine réunion du syndicat.
branchement en plomb avant compteur : il n'en existe pas
qualité de l'eau : tous les contrôles sont conformes aux normes
indicateur financier : Le syndicat n'est pas endetté. Ce qui laisse la possibilité d'effectuer des travaux.

■ Logement de la Poste – Demande de prêt

Après avoir pris connaissance des différentes offres de crédit, le Conseil Municipal retient la banque Dexia - Crédit Local.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L 515-13 à L 513-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré, décide :

- de souscrire un emprunt d'un montant de 55.000 € pour la rénovation du logement attenant à la Poste. Les modalités de cet emprunt sont un taux fixe de 4,28 % sur une durée de 12 ans. Le versement des fonds peut intervenir au 10 novembre 2003. La commission d'engagement est de 150 €. La périodicité des versements est annuelle.

- Le mode d'amortissement, à échéances constantes est établi comme suit :

Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 10 novembre 2003 et du paiement de la première échéance le 1^{er} mars 2004 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 3,78 % de même montant avec une première échéance 12 mois après le versement des fonds, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois. Chaque échéance annuelle représente un montant de 5.786,89 €

et autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération, et lui donne tous pouvoirs pour procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux diverses opérations prévues dans le contrat.



• en date du 17 octobre 2003 - suite

■ Désignation du locataire (à huis clos): Logement attenant à la poste

Le Conseil Municipal examine les différentes candidatures, et désigne à bulletin secret le choix du locataire avant de le rendre public.

La demande de Mr CARDOSO José et de Mme CHATAIGNIER Claudine est retenue. Mme le Maire ou un de ses adjoints sont chargés de signer le bail avec ces personnes.

• en date du 11 décembre 2003

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Evelyne LAINE,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,

Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Pierre LEMERCIER,
Christian LORDI,
Charles PORRONE,
Thierry VARNIÈRE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS.

Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Devenir de la Poste

Mr CUZIN, directeur des Portes Normandes de La Poste, est venu à la demande des élus discuter de l'avenir de la présence postale à Port-Mort. Le fait que les services de la Poste aient accepté de renouveler le contrat de location de notre annexe jusqu'au 30 juin prochain seulement inquiète les élus.

Mr CUZIN confirme bien que l'existence de l'annexe postale en tant que telle est remise en cause par souci de rentabilité, et que cette présence postale ne pourra plus être exploitée dans les mêmes conditions.

Il propose deux alternatives, tout en précisant d'ailleurs que l'une ou l'autre de ces deux autres solutions permettrait l'ouverture d'une présence postale dans le village sur une plage horaire plus intéressante pour les usagers.

1^{ère} solution :

une agence postale communale

Objectif de La Poste : établir un partenariat avec les collectivités locales. Dans ce cas la commune s'engage à fournir, entretenir et assurer le fonctionnement quotidien de l'agence postale (eau, électricité, chauffage...). La présence postale serait assurée par un agent communal. Ce personnel sera formé par La Poste.

Les opérations postales qui pourront être exécutées seront plus limitatives que celles fournies par une annexe postale. Les retraits d'argent seront contingentés, et il ne sera pas possible d'effectuer des dépôts.

En contrepartie, La Poste s'engagerait :

- à fournir du matériel nécessaire à cette exploitation postale (enseigne postale, boîte aux lettres sur le bâtiment, balance, tampons, équipement spécifique à la sécurité, consommables... etc.)
- une indemnité mensuelle suivant des bases de calculs énoncés serait versée à la commune. Pour simplifier, elle serait de l'ordre de 230 à 305 €par mois.

Compte tenu de la charge que cela représente pour la commune, les conseillers estiment cette solution non envisageable. L'indemnité mensuelle est faible au regard du coût et les risques engendrés trop importants (ex : agent communal).

En effet, Mr CUZIN précise qu'il ne force absolument pas les mairies à adopter cette solution. La seconde qui va être énoncée lui paraît une meilleure alternative.

2^{ème} solution :

Un point Poste tenu par un commerçant

Objectif : fournir à la population locale un service de proximité, et assurer un relais vers les établissements de La Poste.

Les prestations seraient réalisées dans la boutique du commerçant, qui s'engagerait à effectuer les prestations pour lesquelles il aurait reçu une formation par La Poste. Les opérations postales seraient définies dans le même cadre que celui de l'agence communale.

Le commerçant serait rémunéré sur la base d'un fixe plus un intéressement au chiffre d'affaire (ex : 3 % sur les ventes de timbres).

Les élus font remarquer à Mr CUZIN, que pour cette dernière solution, encore faut-il trouver un commerçant qui accepte d'accomplir cette tâche. Si tel n'est pas le cas, que fait-on ? Pourquoi les services postaux n'envisagent-ils pas de laisser l'annexe postale puisque nous représentons une commune de presque 1.000 habitants. D'ailleurs, lors des ouvertures du guichet postal, on peut constater qu'il y a tout le temps du monde, et que par conséquent l'exploitation de l'annexe postale de Port-Mort doit être rentable.

Mr CUZIN répond que cette troisième solution ne s'intègre malheureusement pas dans la politique actuelle de La Poste. Cependant, si dans l'immédiat aucun commerçant n'avait la possibilité d'ouvrir un Point Poste, La Poste pourrait prolonger l'existence de l'annexe postale, sans que cela soit une solution à long terme ?

Un autre problème est posé par le Conseil Municipal. Et si le commerçant qui a passé une convention avec La Poste résilie celle-ci ? Que devient la présence postale si nécessaire dans un village ?

Chacun de son côté doit réfléchir et aux solutions énoncées, et aux questions posées ? La présence postale à Port-Mort, c'est un sujet qui sera débattu prochainement.

■ Reprise de la voirie privée d'un lotissement (rue des Loges)

Les colotis du lotissement Beauvoir ont demandé à ce que la voirie et les espaces verts de leur lotissement soit cédés à la commune, de façon à ne plus en avoir la charge.

Le Conseil Municipal tient à préciser que dans ce cas, les espaces verts de ce lotissement ne seront plus uniquement réservés aux habitants de la rue des Loges, mais seront publics.

Le Conseil Municipal en accepte le principe. Mais comme toute cession de voirie à la commune, une enquête publique doit avoir lieu.

A l'issue de cette enquête, de façon à éviter des frais notariés aux habitants de cette rue, il pourra être procédé à la rédaction d'un acte administratif, qui sera signé par chaque propriétaires concernés par ces espaces communs.

■ Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (terrain de Mr ALLAMAND)

Lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, une erreur matérielle a été commise dans le traçage de la limite entre la zone UB et la zone ND. Ceci a pour conséquence que le terrain auparavant viabilisé par le propriétaire, se trouve aujourd'hui in-



• en date du 11 décembre 2003 - suite

constructible, puisque la surface en zone UB est insuffisante.

Les services de la Sous-Préfecture ont été consultés pour savoir comment réparer cette erreur.

Pour ce faire, il convient de procéder à une révision simplifiée du plan d'occupation des sols. Cette révision simplifiée nécessite tout de même une enquête publique, et bien sûr une publication dans les annonces légales de deux journaux.

Le Conseil Municipal est d'accord pour mettre en œuvre cette révision simplifiée, dans le souci de ne pas léser les propriétaires de ce terrain. Mme ALQUIER est chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette révision, notamment en ce qui concerne l'enquête publique.

■ Assainissement en traverse Grande Rue (vers Alland & Robert)

L'usine a notamment été inondée lors des pluies d'orage du mois de juin dernier. Pensant que cela était dû aux travaux d'assainissement en traverse et au reprofilage de la départementale, les responsables de l'usine ont contacté le Conseil Général, qui les a orientés vers la commune.

D'après la D.D.E. ces désagréments seraient également dus au nouvel aménagement de l'accès des camions à l'usine, sur la propriété de l'industriel. Dans ce cas, tous les frais ne doivent pas être à supporter par la collectivité.

La D.D.E. préconise de surélever le trottoir, et par conséquent d'intervenir uniquement sur le domaine public. Des travaux sur la propriété de l'usine seraient d'ailleurs illégaux.

Le montant des travaux, suivant un devis établi par la Société s'élève à un montant de 2.691 €TTC. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge 20 % des frais, soit la partie concernée par les bordures de trottoir.

■ Devis et demande de subvention pour les locaux des associations

La bibliothèque doit être transférée dans la mairie actuelle. Les mobiles étant devenus inutilisables, une des anciennes alvéoles pompiers servira de salle de réunion aux associations.

La commission des travaux s'est récemment réunie pour définir la réhabilitation de ces locaux, avec des représentants du Comité des Fêtes et l'ALPM. Les travaux suivants sont prévus :

Bibliothèque

Changement des neuf fenêtres, abattage des cloisons intérieures (sauf celles du local copieur), remise aux normes de l'électricité, aménagement de sanitaires.

Salle de réunion

Le volet roulant en fer restera en place. Une cloison avec des portes fenêtres vitrées.

Différents devis ont été demandés pour chiffrer le coût de ces travaux. Les travaux sont estimés à :

- pour la bibliothèque : 14.200 €
- pour la salle de réunion : 3.900 €

Le Conseil Municipal décide, dans la mesure du possible, de prévoir ces rénovations dans le courant de l'année 2004, et prévoit donc d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2004.

Pour aider au financement de ces travaux, il sollicite une subvention auprès des services préfectoraux au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

■ Convention A.D.S.L.

(Voir article page 7)

■ QUESTIONS DIVERSES

□ A.T.S.E.M.

Mr PORRONNE se fait le porte parole des parents d'élève de l'école communale pour transmettre leur demande concernant des heures complémentaires pour l'agent spécialisée de l'école maternelle, à disposition des deux institutrices, pour au moins 6 heures complémentaires par semaine.

Le Conseil suppose que cette demande doit être prise en compte, au vu des effectifs, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2004. Cette demande sera étudiée au moment de l'établissement du prochain budget.

Mme Alquier souligne déjà qu'une A.T.S.E.M. par classe à temps plein n'est pas obligatoire. Pour cette année scolaire, une aide de 1 heure ½ par jour est mise à disposition de école maternelle pour suppléer aux tâches de Mme TRICOTEAUX.



Service National : Recensement

Jeunes français de 16 ans, garçons et filles, faites-vous recenser !

Dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est **obligatoire** !

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie ; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : BEP, BAC, permis de conduire...

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen :

Centre du Service National
Quartier Philippon
56, rue Saint-Vivien
76000 ROUEN

Réception du public : uniquement sur rendez-vous.
Site Internet : <http://www.defense.gouv.fr>
E-mail : csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr
Téléphone : 02 32 08 20 17 ou 02 32 08 20 50

Un communiqué de la
Direction du Service National - Centre de Rouen

Les mots fléchés d'Alain Clerfeuille

PRINCE CŒURS ET ...	DÉCOR ACTIVITÉ NATURELLE	ARQUENT PARLE UNE LANGUE	BOIS DE CHARPENTE POINTS OPPOSÉS	CAPTIFS CANARD CHAUD ?					
						CRUE			
						MALADIE			
SCIENCE NATURELLE NOMADE						RAISON INVOQUÉE			
						IDIOT			
			BRISER						NAPPE- RONS
			CONTRAC- TION						
AIMÉ DE PIAF À LA MAIN				DEMANDER		ALLÉGÉE			
						DIOCÈSE			
		ARTIFICES						LIGNE AFFLUENT DU DANUBE	
COMME UN VER EAUX À L'OUEST		BRANCHÉ FLEUVE CÔTIER		ÉVOCATIVE		CROÎT			
						TRADITIONS			
							ETATS-UNIS		PERDENT
							MESURE		SOUDE
ATONE	À LA BOMBE OISEAU LENT		MYOCARDE					DOUCEURS ORGANISA- TION	HÉROS DE VIRGILE
		SANS VARIÉTÉ ATTEND			GRAND PÊCHEUR RUGUEUX				ASSEMBLÉS
EXTRAIT DU SANG INDIENS				SÉPARE EU EN MÉMOIRE		FORMULÉ PARFOIS FLOTTANTE			
			EQUILIBRÉ			CÉLÈBRÉ		PEU ACTIVITÉ OBLIGÉE	
			RISQUAT						
HÉROS VOLANT	PIÈCE ALLONGÉE ATOME DÉCHARGÉ							PRONOM ÉLÉMENT	ISSUE
				DEMANDES	PLANEUR CÔTIER				
				VEHICULE LENT					
				RENDI UN CULTE			UNIE		
					FILLE DE 421 COMME DES PLUMES				

Problème N° .0003

Les mots croisés de Charles Porrone

Horizontalement

I. Forme vénérée par nos aïeux. - II. Enveloppe. - Orgueilleux. - III. Permettent des prises. - Oublie. - IV. Dans le Vaucluse. - Ça troue la peau. - V. Déesse. - VI. Sélectionne. - Habitude. - VII. Attrapée. - On en boit la tasse. - VIII. Repassées dans le chas. - IX. Appréciasse.

Verticalement

1. Il a permis la diffusion. - 2. Pin. - Celles de Copenhague ont été chantées. - 3. Combattaient. - 4. Règle. - Interjection. - 5. Égouttoir. - Interjection. - Bas. - 6. Evite de se ramasser mais permet la ramasse. - Note. - 7. Dialecte arabe. - 8. Cépages du Sud. - 9. Jolie villa. - Direction.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■					
III									
IV				■					
V	■								■
VI									
VII				■		■			
VIII									
IX									

Problème N° .0027

Solutions du numéro précédent page 12

Et, toujours à votre service...

■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Evelyne LUCET • 118, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 50
 Ouvert du Mardi au Samedi : 8h00-19h30
 Dimanche : 8h00-13h00.

■ Boulangerie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 63
 Ouvert du Mardi au Samedi : 7h30-13h45 • 16h00-19h30
 Dimanche : 7h30-19h00.

■ Café-Bar-Tabac • Café de la Mairie Le Royal

Jean-Yves & Christine LE BIGOT • 104, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 22
 Ouvert du Lundi au Vendredi : 7h00-20h00
 Samedi : 7h00-13h00.
 Dépôt de pain le Lundi.

■ Coiffure à domicile

Estelle LEFRANÇOIS • 96, Grande Rue
 tél. : 06 70 61 21 87

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 07 78

■ Couture • Au Fil du Quai

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
 tél. : 02 32 52 64 06

■ Électricien

Franck PLAQUET • 21, Rue de la Mi-Voie
 tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

■ Graphisme & Internet

Alapaho.com • Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
 tél. : 02 32 52 64 25
 e-mail : aclerfeuille@alapaho.com
 site Internet : <http://www.alapaho.com>

■ Industrie

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
 tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
 e-mail : allangum@allandetrobert.fr
 site Internet : <http://www.allandetrobert.fr>

■ Infirmière

Dominique BROHAN • Grande Rue
 tél. : 02 32 52 58 72

■ Maçonnerie – Couverture

Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
 tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71
 R.C.T.B. • 98, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 69 55

■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 61 57

■ Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon
 tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
 e-mail : info@chevaloupsgreg.com
 site Internet : <http://www.chevaloupsgreg.com>

■ Plombier – Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 63 30

■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZEVARA • 122, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
 Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ Transport

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgout
 tél. : 02 32 77 44 34

■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 61 09

■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 86 07 • mob : 06 07 02 35 63

■ Mairie

73, Grande Rue
 02 32 52 61 46

Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30-12h30
 Mercredi : 09h00-12h00
 Jeudi : 15h00-20h00
 Samedi : 09h00-12h00

■ Bureau de Poste

83, Grande Rue
 02 32 52 07 42

Horaires d'ouverture

du Lundi au Vendredi :
 14h20-15h30
 Levées
 Lundi au Vendredi : 15h30
 Samedi : 10h00

Solutions du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
I	V	E	S	T	I	B	U	L	E	Mots croisés n° 0026
II	O	T	E	E		A	V	E	C	
III	L	A	R	D	E	R		V	O	
IV	U		R		S	O	I	R	S	
V	B	L	E	S	S	U	R	E	S	
VI	I	O		M	E	D	I	T	E	
VII	L		F	U	N		S	T		
VIII	I		A	R	C	H	E	E	N	
IX	S	U	R	F	E		E	S	O	

A	C		E	S	P	O	I	R	S		I	O	N	S	Mots fléchés n° 0002
P	A	S	S	I	O	N	N	E	M	E	N	T		E	
T	T		S		I			A	S	O		A	I	R	
	A		E	O	L		E			N	A	N	T	I	
E	T	O	N	N	A	N	T	E	S		B		I	N	
T	O	R	T		N	O	E	L		E	R	I	N	E	
	N		I	N	T	E	R	I	O	R	I	S	E	S	
N	I	E	E		E		N	O		U		O	R		
B	Q		L	A	S	S	I	T	U	D	E		A	A	
	U	E	L	E		I	T		R	I	R	A	I	S	
R	E	V	E	R	S	E	E	S		T	A	I	R	E	
A		A	M	E		S		O	X	I	D	E	E		
S	C	L	E	R	O	T	E	S		O	I			A	
S		U	N		S	E	S		O	N	Q	U	E	S	
I		E	T	A		S		L	U		U		T	I	
S	M	S		U	T		S	A	F	R	A	N	E	E	

Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication: Charles PORRONE • **Directeur de publication:** Guillemette ALQUIER

Directeur de rédaction: Christian LORDI • **Maquette:** Alain CLERFEUILLE

Dépôt légal: 4^{ème} trimestre 2003 • **Site Internet:** <http://www.port-mort.com> • **E-mail:** infos@port-mort.com